

Canagrex

M. Ferguson: Monsieur le Président, je serais très heureux de parler des amendements proposés. J'ai déjà parlé de celui qui vise à empêcher Canagrex de participer activement à certaines activités, si ce n'est de concert ou en collaboration avec un organisme d'exportation, une société, une association agricole et ainsi de suite.

Soit dit en passant, je tiens à signaler que le critique compétent de l'opposition officielle a déclaré que les amendements que le gouvernement a proposés à ce moment-là semblaient acceptables à l'opposition officielle. Cependant, supprimer ces dispositions ne ferait que mettre Canagrex dans la même position qu'un bœuf au milieu d'un troupeau de génisses. La Société doit avoir toute latitude pour acheter et vendre, si nous voulons traiter d'État à État avec d'autres pays qui insistent pour le faire étant donné que la plupart des produits qu'ils vendent sur les marchés internationaux ne sont pas d'aussi bonne qualité que nous le souhaitons, et que nous sommes en mesure d'offrir, et nous le savons.

En effet, lorsqu'on examine la situation, dans le secteur céréalier notamment, diverses sociétés ont le droit d'avoir 3 p. 100 d'ivraie. Bien souvent, ce pourcentage est ajouté aux céréales après que les agriculteurs les ont vendues. Nous tenons à garantir que les produits alimentaires qu'exportera Canagrex sont de qualité supérieure. Nous avons là le moyen de conclure des contrats à long terme, d'assurer un approvisionnement continu en produits de qualité. Nous avons le moyen voulu pour le faire, mais nous avons besoin du financement provisoire prévu dans le projet de loi sur Canagrex.

La plupart de nos offices de commercialisation seront vrais d'élargir leur production. Ce sont les 10 derniers pour cent de production qui coûtent le moins cher. Par conséquent, ils peuvent conclure une entente contractuelle à long terme avec un marché étranger. Cependant, tous les secteurs n'ont pas la même possibilité que la Commission canadienne du blé, qui peut signer des ententes contractuelles à long terme avec d'autres pays. C'est pourquoi il est tout à fait essentiel de maintenir les dispositions d'achat et de vente dans le projet de loi sur Canagrex. Si nous les supprimons, comme le propose l'opposition, nous ferons de Canagrex un instrument pour la promotion des produits agricoles qui n'aura aucun moyen réel de conclure des contrats à long terme avec les autres pays qui ont désespérément besoin de nos denrées alimentaires.

Je voudrais signaler également que, conformément au projet de loi à l'étude, le vérificateur général doit effectuer une vérification qui répond à ses critères, ce qui n'est pas le cas des autres sociétés de la Couronne. Je tiens à féliciter les députés néo-démocrates d'avoir proposé cet amendement et manifesté un tel intérêt pour le projet de loi, lors de son étude en comité. Selon eux, cette mesure est nécessaire à l'heure actuelle. En prévoyant cette procédure de vérification, nous pouvons nous assurer que les intérêts non seulement du producteur, mais de tout le pays, y compris ceux des contribuables, seront représentés.

Je dois signaler également que, lorsque nous prospectons dans des pays étrangers à la recherche de nouveaux marchés, on m'a signalé à maintes reprises que les Canadiens n'ont pas adopté une politique de vente suffisamment dynamique si ce n'est, peut-être, par l'entremise de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne du lait. Nous n'avons jamais fait preuve d'un dynamisme suffisant pour promouvoir nos propres produits. Le système actuel tend à prouver que,

dans les nombreux cas où nous avons un excédent provisoire d'un produit donné, nous le vendons à rabais sur le marché international. Les agriculteurs ne sont absolument pas incités à accroître leur production pour approvisionner un marché s'ils savent qu'ils ne pourront vendre que lorsqu'ils auront un excédent provisoire. C'est pourquoi il nous est impossible de donner à ces pays l'assurance que nous aurons toujours suffisamment de produits pour répondre à leurs besoins.

J'approuve totalement cette mesure législative, monsieur le Président, et je suis fier de dire que la plupart des grandes associations agricoles de l'Ontario nous appuient sans réserve et nous demandent d'adopter cette mesure le plus rapidement possible.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, une fois de plus, je dois malheureusement parler contre un projet de loi pour lequel on a imposé la clôture. De plus, il s'agit de la manœuvre la plus flagrante dont nous ayons été témoins à la Chambre pour imposer un contrôle étatique. C'est une atteinte à nos droits et libertés qui est cette fois dirigée contre l'agriculteur.

Nombre d'agriculteurs seraient sans aucun doute ravis d'obtenir une aide du gouvernement pour trouver et développer des marchés d'exportation, comme le prévoient certains amendements. C'est surtout la motion n° 1 qui m'intéresse ici. Les agriculteurs l'approuveraient certainement, car ils ont besoin de cette aide pour la recherche et le développement en agriculture. Il est tout à fait souhaitable que le gouvernement offre son assistance à cet égard et, il semble que le projet de loi ait été établi dans ce but louable et sensé. Toutefois, vous remarquerez, monsieur le Président, que je parle d'assistance gouvernementale. Nombre d'agriculteurs, d'organisations agricoles et de groupes semblables s'opposent à Canagrex parce qu'il ne s'agit pas d'assistance gouvernementale, mais, une fois de plus, d'ingérence du gouvernement et du contrôle pur et simple de l'agriculture.

M. Taylor: Parfaitement.

M. Stewart: Deux de mes collègues ont rencontré de nombreux représentants de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et des représentants agricoles du comté. Ils ont pu voir, je le souligne avec satisfaction, que M. Garth Curbitt, président de l'association agricole du comté de Simcoe, avait vu clair dans le jeu du gouvernement, le contrôle étatique, et qu'il s'y opposait.

Beaucoup de points dans ce projet de loi suscitent de vives inquiétudes, justifiées pour la plupart, étant donné les antécédents de ce gouvernement. On craint à juste titre que le gouvernement ne soit en concurrence directe avec les entreprises privées. On a peur que Canagrex ne s'aventure dans des domaines non rentable à des fins politiques. Combien de fois cela s'est-il passé? On prévoit que les prix des aliments augmenteront au Canada si le gouvernement intervient dans ce domaine.

C'est la première partie de ce projet de loi qui suscite les plus vives inquiétudes, monsieur le Président. Mes collègues en ont parlé longuement en comité et le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) ainsi que le député de Red Deer (M. Towers) viennent de présenter deux excellents discours à ce sujet. Je ne m'étendrai donc pas sur le climat qu'a créé ce projet de loi. Je vais immédiatement traiter de la première partie. A juste titre,